



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 74232

## Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité d'amplifier encore l'accompagnement, au travers du second plan "maladies rares" en cours de finalisation, des associations telles que l'AFM (Association française contre les myopathies). Depuis plus de 20 ans, l'AFM a permis, grâce au soutien de la générosité nationale exprimée au travers du téléthon, des avancées majeures dans la connaissance et la recherche de traitements contre les maladies génétiques rares. Aujourd'hui, pour 30 maladies différentes, un médicament est sur le point d'être développé grâce au soutien de l'AFM. Avec le projet de généthon en cours de construction à Évry, et qui sera le plus important laboratoire au monde de production de médicaments de thérapie génique à l'échelle semi-industrielle, une nouvelle étape est sur le point d'être franchie dans la lutte contre les maladies génétiques. Cependant, les moyens nécessaires étant colossaux, la générosité publique, seule, ne peut suffire. C'est pourquoi, dans le cadre du second plan « maladies rares », il est essentiel d'encourager le développement et le renforcement de partenariats public-privé assurant l'émergence rapide des thérapies innovantes. Il souhaite connaître ses intentions sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Pérat](#)

**Circonscription :** Nord (24<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74232

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2010, page 2887

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)